

Office d'ANNECY  
3 av. du Parmelan  
74000 ANNECY

Tel : 04.50.51.06.36

sageetassocies.a@huissier-  
justice.fr

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

Coût de l'acte  
(Décret 96-1080 du 12/12/1996)

Emolument (Art A444-10)	220,94 €
Vacation (Art A444-18)	75,00 €
Déplacement (Art A444-48)	7,67 €
Sous total HT	303,61 €
TVA à 20%	60,72 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
Débours Art. R.444-12	0,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>379,22 €</b>

**EXPEDITION**



**PROCES VERBAL DE DESCRIPTION**

**LE JEUDI QUATORZE MARS  
DEUX MILLE DIX NEUF  
de 09 heures 00 à 10 heures 12**

**A LA REQUETE DE :**

SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, dont le siège social est 19 rue des Capucines, PARIS (75001), FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés es-qualité audit siège

Faisant élection de domicile au Cabinet de la SCP Ballaloud-Aladel, avocats au Barreau de Bonneville, y demeurant 99 boulevard des Allobroges.

**Lequel m'ayant préalablement exposé que poursuivant la saisie immobilière d'un bien immobilier appartenant à :**

Monsieur Adrien BESANCON

**Agissant en vertu :**

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte notarié reçu le 21 mai 2014 par Maître Benoît GRANGE, Notaire associé de la S.C.P. Alban ROLLET, Benoît GRANGE et Hervé PLANTEVIN titulaire d'un office notarial à Sallanches, aux termes duquel Monsieur Adrien BESANCON s'est reconnu débiteur envers le CREDIT FONCIER DE FRANCE, d'une somme de 85.000 €. A laquelle créance les biens et droits immobiliers ci-après décrits ont été affectés et hypothéqués suivant :

- une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE le 5 juin 2014, Volume 2014 V, Numero 1965.

- une inscription de privilège de prêteur de deniers publié au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE le 5 juin 2014, Volume V, Numero 1966.

D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 25/02/2019,

Et des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

**Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à :**

Monsieur Adrien BESANCON

**Qu'il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :**

2630 route du Fayet

74700 DOMANCY

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Nous, **SAS SAGE ET ASSOCIES**, Huissiers de Justice, dont le siège social est sis 135 avenue de la Gare, 74170 LE FAYET - SAINT GERVAIS LES BAINS, agissant par Maître Jean-Marie HUGON, Huissiers de Justice Associés en l'office d'ANNECY, 3 avenue du Parmelan, soussigné,

**JE ME SUIS RENDU CE JOUR :**

2630 route du Fayet

74700 DOMANCY

**OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

Monsieur Adrien BESANCON occupant le local, a expressément accepté de me laisser instrumenter et que je fasse procéder aux diagnostics immobiliers et conformément aux articles L142-1, L322-2 et R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, j'ai pénétré dans les lieux en présence d'un diagnostiqueur qui ne sont ni à mon service ni au service du créancier.

**1/ INFORMATIONS SUR LA VILLE :**

La commune de DOMANCY est située dans :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le département de la Haute-Savoie,
- l'arrondissement de Bonneville,
- le canton de Sallanches,
- la communauté de communes du Pays du Mont- Blanc.

Cette petite commune est parvenue à préserver son patrimoine agricole, ainsi plusieurs producteurs locaux ont ouvert en bas du chef lieu une boutique où sont vendus directement les produits.

Grâce à la proximité de Sallanches et du Fayet, des centres commerciaux se sont récemment développés, proposant de l'alimentaire, du bricolage, des vêtements, du tertiaire.



La proximité aux diverses commodités (commerces, axes routiers et autoroutiers) et le maintien d'un cadre de vie authentique expliquent que la population de DOMANCY a triplé en un siècle, passant de 620 âmes en 1911, à 2051 en 2016.



1.



2.



3.

## 2/ DESCRIPTION GÉNÉRALE :

L'ensemble immobilier dénommé Carpe Diem est situé sur le territoire de la commune de DOMANCY, 2630 route du Fayet.

Il est cadastré en Section B.

Il est composé des parcelles suivantes :

- 633 pour 8a et 17ca.
- 634 pour 3a et 57ca.

Cet ensemble est situé en bordure d'un axe routier passant reliant Sallanches au Fayet.

Plusieurs constructions acculent le tenement :

- un bâtiment à usage d'habitation comprenant plusieurs logement répartis sur trois niveaux.

Il date de l'entre deux-guerre.

Il n'y a pas d'harmonie entre les travaux engagés par les différents propriétaires.

- une annexe ne comportant qu'un seul niveau, située dans le prolongement du bâtiment principal.
- un ensemble de huit garages fermés, situe au fond du tenement.
- le reste du terrain est occupé par la voie qui dessert les différents bâtiments, l'aire de stationnement comportant des places numérotées, et enfin des espaces végétalisés et privatifs.

Cet ensemble fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi le 8 novembre 2005, par Maître Jacquot-Monteillard Catherine, Notaire associé à Sallanches, complété par un acte rectificatif en date du 9 août 2006, établi par Maître Gérard CUVIT, Notaire à Sallanches.





1.



2.



3.



4.





5.



6.

### 3/ DESCRIPTION DÉTAILLÉE :

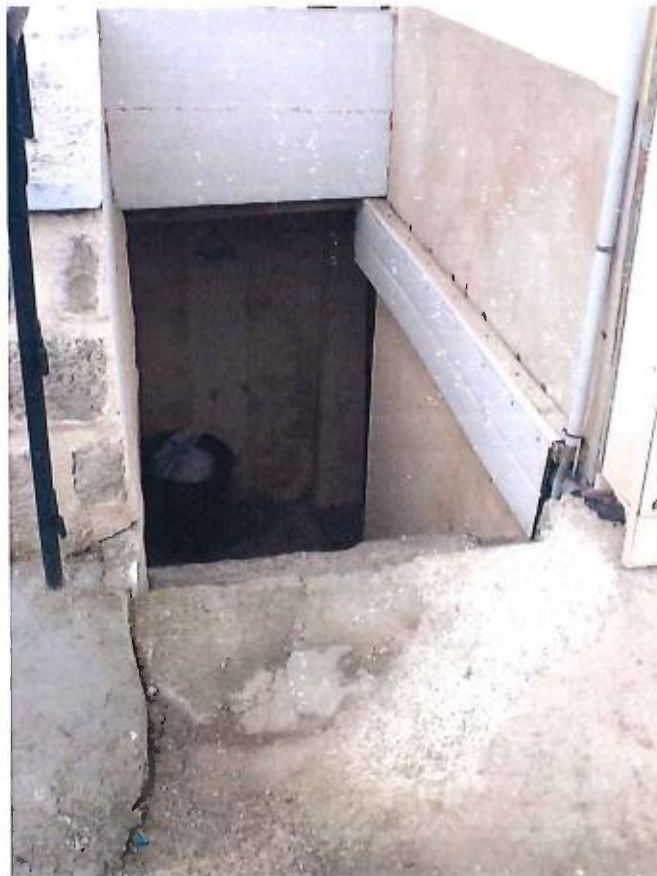
Monsieur BESANÇON possède dans cet ensemble immobilier les lots portant les numéros 4, 8 et 34 qui se présentent comme suit :

#### - LOT NUMÉRO 4 :

Il s'agit d'une cave située au sous-sol.

Avec:

- les 26/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- les 30/10.000èmes des parties communes spéciales du bâtiment À.



1.



## - LOT NUMÉRO 8 :

Il s'agit d'un appartement, portant le numero 8, situé au RDC.

Avec :

- les 978/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générale.
- les 1106/10.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment À.
- la jouissance exclusive et particulière de deux terrains privatifs situés en façade Nord, entre le bâtiment et la voie publique.

Ce logement offre une superficie de 38,67 mètres carrés, se répartissant comme suit :



1.



2.

## SÉJOUR AVEC COIN CUISINE

L'accès s'effectue par une porte d'entrée en bon état, ouverture battant simple, extérieur peint, intérieur peint, serrure multi-points.

Le sol est recouvert de parquet en état d'usage normal, de couleur grise, stratifié.

Les plinthes sont en pvc en état d'usage normal, de couleur grise.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usage normal, de couleur blanche.

L'éclairage naturel de la pièce est assuré par fenêtre en état d'usage normal, de couleur grise, ouverture battant double, châssis pvc, triple vitrage, volet à double battants en bois.

Pour les éléments d'équipement, je relève :

- un convecteur électrique en état d'usage normal
- une cuisine aménagée et équipée en état d'usage normal
- une plaque vitrocéramique halogène en mauvais état
- une hotte visièrre en état d'usage normal
- un four encastrable en mauvais état
- un four à micro-onde en mauvais état